

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 01/04/2017

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 30 000 € : 3 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 30 001 € et 160 000 € : 8000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 160 001 € et 1 000 000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 1 000 001 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul :

l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Société ACAPS , SARL au capital de 7622,45 € € - Siège social : 8 rue Félix Martin 83120 Sainte Maxime - RCS Fréjus n° 399 435 122 Fréjus - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds et commerce n° CPI 8304 2017 000 017 528 délivrée par CCI de Var
Garant : SEGAP LLYOD'S , 11 rue de Grenelle - 75007 PARIS